



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-17895>

Département(s) de publication : 64, 31, 32, 33, 40, 75, 65

Annonce n° 25-17895

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 24640475600019

Ville : Benejacq

Code postal : 64800

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 64, 31, 32, 33, 40, 75, 65

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://demat-ampa.fr/entreprise/consultation/597606?orgAcronyme=s6o64>

Identifiant interne de la consultation : 2025-06

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : M. Cyril BARRAU

Adresse mail du contact : c.barrau@paysdenay.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Déclaration sur l'honneur attestant n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la Commande Publique.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles . Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel

d'encadrement pour chacune des trois dernières années . Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin).

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 18/03/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Communauté de Communes du Pays de Nay Office de Tourisme Communautaire du Pays de Nay Place du 8 mai 1945 - 64800 NAY

Critères d'attribution : Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : 1 - Prix des Prestations pour 60 points 2 - Valeur Technique pour 40 points Plus de détail à l'article 8.2 du Règlement de la Consultation

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : ENTRETIEN, CONCEPTION / REALISATION ET POSE DE PASSERELLES – PLAN LOCAL DE RANDONNEES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY

Code CPV principal - Descripteur principal : 45221113

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Les stipulations du présent marché concernent les travaux de réhabilitation et de renforcement d'ouvrages de franchissement (passerelles bois), dans le département des Pyrénées-Atlantiques (64).

Lieu principal d'exécution du marché : Territoire de la Communauté de Communes du Pays de Nay

Durée du marché (en mois) : 24

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Visite sur site recommandée mais non obligatoire, voir l'article 6.2 du Règlement de la Consultation. L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de notification. L'accord-cadre est reconduit de façon tacite jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1 (UN). La durée de la période de reconduction est de 12 (DOUZE) mois. La durée maximale de l'accord-cadre est donc de 24 (VINGT-QUATRE) mois. Seuil maximum annuel de 100 000,00 euro(s) HT. Le montant sera identique pour la période de reconduction.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/02/2025